



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 avril 2014

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°17

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBUN

Objet : Projet de reboisement avec l'ONF

Programme d'action 2014 – travaux ONF

Par délibération du 25 juin 2013 le conseil municipal avait sollicité une subvention dans le cadre des aides allouées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pour réaliser des travaux de reconstitution de parcelles forestières dévastées par la tempête KLAUS du 24 janvier 2009. Notre commune a obtenu un accord de subvention d'un montant de 17 584,32 €.

Les travaux correspondants doivent être entrepris en 2014 ainsi que d'autres travaux d'entretien régulier de certaines parcelles prévus dans le plan de gestion.

Après étude du dossier, l'ONF a estimé ces travaux 2014 aux montants TTC suivants :

- reconstitution de 14,09 ha de forêt secteurs 1,5,8,9 et 10 en bleu sur le plan joint pour un montant estimé à : **39 544,93 €**
- travaux d'entretien régulier non subventionnés (secteur 8 et 10 au sud et 13): **5 160,04 €**
- assistance technique ONF : **424,28 €**

Soit un total TTC de **45 129,25 €**



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et décide d'entreprendre ces travaux en 2014 pour un montant total TTC de 45 129,25 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

